



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

COMMUNE DE NEFIACH

PROCÈS VERBAL

Séance du lundi 24 janvier 2022

Membres en exercice : 15	Date de la convocation: 17/01/2022
Présents : 11	<i>L'an deux mille vingt-deux et le vingt-quatre janvier à 18 heures 30</i>
Votants : 13	<i>Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de: Patrice VILA, le Maire.</i>
	<u>Présents</u> : Patrice VILA, Catherine BARNOLE, Frédérique CHAZALMARTIN, Pauline DANY-PROD'HOMME, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Jérôme ROJAS, Monique SOURNIA-TUBAU, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD
	<u>Représentés</u> : Fabien BENEY par Patrice VILA, Maéva MORET par Monique SOURNIA-TUBAU
	<u>Excusés</u> : Matthieu BOURRET, Marine MAGNAN
	<u>Absents</u> :
	<u>Secrétaire de séance</u> : Agnès LABAU

Objet : APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DU 27 SEPTEMBRE ET 14 DÉCEMBRE 2021 :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation des Comptes Rendus des séances des Conseils Municipaux du 27 Septembre et 14 Décembre 2021. Ces Comptes Rendus sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION OCCITANIE -
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE POUR LES ÉTUDES ET LES PRESTATIONS
D'INGÉNIERIE DE LA CRÉATION D'UN ESPACE MULTISERVICES -
DE 001 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un espace multiservices comprenant :

- **La nouvelle Mairie ;**
- **La Maison de Santé Pluridisciplinaire ;**
- **La Maison d'Assistante Maternelle ;**
- **Des logements pour personnes handicapées ou âgées.**

Il indique le montant estimatif des études et des prestations d'ingénierie s'élèvent à **610 577,00 € HT** et précise que ces dépenses ne peuvent être financées en totalité par la commune et propose au Conseil Municipal de solliciter un fond de concours financier de auprès du Conseil Régional Occitanie - Pyrénées - Méditerranée.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant total de l'opération HT :	<u>610 577,00 €</u>
Subvention État : Pan de Relance (Fonds friches)	120 783,00 €
Subvention État : DETR - DSIL :	86 390,00 €
Subvention Région (Fonds friches) :	50 000,00 €
Subvention Département :	157 621,00 €
Emprunt :	190 783,00 €
Autofinancement :	5 000,00 €
	<hr/>
Total	<u>610 577,00 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, sans réserve l'avant-projet proposé par Monsieur le Maire pour un montant de **610 577,00 € TTC** et la proposition de Monsieur le Maire de solliciter un fond de concours financier auprès du Conseil Régional Occitanie - Pyrénées - Méditerranée pour les études et les prestations d'ingénierie du projet de création d'un espace Multiservices.

Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et notamment à signer les documents.

**Objet: DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION OCCITANIE -
PYRÉNÉES MÉDITERRANÉE POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN ESPACE MULTISERVICES - DE 002 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'un espace multiservices comprenant :

- **La nouvelle Mairie ;**
- **La Maison de Santé Pluridisciplinaire ;**
- **La Maison d'Assistante Maternelle ;**
- **Des logements pour personnes handicapées ou âgées.**

Il indique le montant estimatif des travaux de construction de cet espace multiservice s'élèvent à **3 134 423,00 € HT** et précise que ces dépenses ne peuvent être financées en totalité par la commune et propose au Conseil Municipal de solliciter un fond de concours financier auprès du Conseil Régional Occitanie - Pyrénées - Méditerranée.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

Montant total de l'opération HT :	<u>3 134 423,00 €</u>
Subvention État : Pan de Relance (Fonds friches)	620 217,00 €
Subvention État : DETR - DSIL /	443 610,00 €
Subvention Région : (Fonds friches)	500 000,00 €
Subvention Département :	809 379,00 €
Emprunt :	761 217,00 €
Total	<u>3 134 423,00 €</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve, approuve sans réserve l'avant-projet proposé par Monsieur le Maire pour un montant de **3 134 423,00 € TTC** et la proposition de Monsieur le Maire de solliciter un fond de concours financier auprès du Conseil Régional Occitanie - Pyrénées - Méditerranée pour les travaux de construction de l'espace Multiservices.

Il autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour ce dossier et notamment à signer les documents.

QUESTIONS DIVERSES :

Concours d'Architectes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'on est dans la phase du choix de l'équipe d'architectes. Une première réunion a eu lieu le Mardi 18 Janvier 2022 pour l'analyse des 3 projets déposés par les équipes d'architectes désignées pour fournir une esquisse. Les 3 projets ne sont pas conformes au cahier des charges de l'assistant au maître d'ouvrage : 2 projets proposent des bâtiments en R+2 et le dernier a une emprise au sol trop importante. La commission technique a demandé aux trois candidats des informations complémentaires sur leurs projets et la désignation de l'équipe choisies interviendra lors de la prochaine réunion prévue Vendredi 28 Janvier après-midi.

Police Pluri-communale

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Police Pluri-communale a reçu les jumelles pour le contrôle de la vitesse, ils vont faire une campagne de contrôle sur l'ensemble des communes. Il espère que cela va permettre de réduire la vitesse sur les axes principaux de la commune.

Vidéo protection

Monsieur le Maire indique que le projet avance, que l'on attend le devis final et que l'installation devrait être finalisée courant du 1^{er} semestre ce qui permettra qu'elle soit opérationnelle pour la période estivale.

Broyeur de déchets verts

Monsieur le Maire indique que c'est la Communauté de Communes Roussillon-Conflent qui porte ce projet. Les services de la communauté ont consulté 2 entreprises pour un devis d'acquisition d'un broyeur qui ensuite se déplacera et viendra broyer les déchets verts sur chaque commune qui le souhaite. C'est un bel exemple de mutualisation des services.

Le Président clôt la séance à 19 heures

Le Maire,
Patrice VILA

